

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : **Acte de nomination de mandataire pour la régie de recettes de la piscine municipale / Mme Anaïs VERBAENEN**

Service : Finances

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du 8 juin 1976 instituant une régie de recettes pour les droits d'accès à la piscine municipale,

VU l'acte constitutif du 14 septembre 2000 constituant la régie de recettes pour la piscine municipale et les arrêtés modificatifs de constitution en date du 31 juillet 2006, 16 juin 2011, 23 janvier 2018, 29 novembre 2018 et 15 février 2021,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 novembre 2025,

ARRETE

Article 1 : Madame Anaïs VERBAENEN est nommée mandataire de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la piscine municipale pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci du 24 au 28 novembre 2025.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés ci-après, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.

Il doit encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle sur les régies n°06-031 A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ➡ Madame la responsable du service des finances de la ville de Gex,
- ➡ Madame la responsable du service des ressources humaines,
- ➡ Monsieur le comptable public,
- ➡ Madame le régisseur titulaire,
- ➡ Monsieur le mandataire.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 24 novembre 2025
Le Maire,
Patrice DUNAND



Visa du régisseur titulaire précédé de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »
Catherine DANVE

Visa de la mandataire précédé de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »
Anaïs VERBAENEN